

Talon résiste aux sirènes



N° 356 DU JEUDI 24 JUILLET 2025

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

Droits successoraux au Bénin après un décès

ENFANTS OUBLIÉS ?

PAGE 11

2026, année électorale sous tension au Bénin

PAGE 03

JUSTICE OU CHAOS ?

Retrait du formulaire de parrainage à la CENA

PAGE 08



ÇA DÉMARRE CE VENDREDI

Intégration régionale et développement local

PAGE 10

Kétou se connecte au Nigeria



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !

☎ 0198904640 / 0144904640

Les résidences

FENOOU

APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

☎ 0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.



Présidence du Bénin / Après 2026

TALON RÉSISTE AUX SIRÈNES

Malgré les tentatives de certains citoyens d'encourager une prolongation de son mandat au-delà de 2026, le président Patrice Talon reste fidèle à sa parole : il quittera le pouvoir à la fin de son second mandat. Une posture saluée, dans un contexte où les appels à la transgression de la Constitution commencent à inquiéter les défenseurs de la démocratie béninoise.

Au Bénin, la tentation du pouvoir au-delà des limites constitutionnelles refait surface. Depuis quelques semaines, une poignée de citoyens, se disant satisfaits de la gouvernance de Patrice Talon, tentent sournoisement de lui suggérer un troisième mandat. Par lettres, louanges, et parfois même accompagnées d'enveloppes, ces individus appellent le chef de l'État à rester à la tête du pays au-delà de 2026, en contradiction flagrante avec la Constitution.

Derrière ces gestes prétendument anodins, se cache un jeu dangereux : celui de la séduction politique aux relents de dérive autoritaire. Ces appels, même minoritaires, inquiètent. Ils heurtent les principes de la République et mettent à l'épreuve l'engagement démocratique de la nation béninoise.

Mais Patrice Talon, fidèle à sa ligne de conduite, reste "droit dans ses bottes". Depuis le début de son premier mandat en 2016, il n'a cessé de marteler qu'il quitterait le pouvoir après deux mandats, conformément à la loi fondamentale.

Un engagement qu'il a réaffirmé à plusieurs reprises, en public comme devant la communauté internationale.

La gouvernance de Talon, saluée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ne saurait justifier un glissement institutionnel. Les transformations structurelles engagées dans plusieurs secteurs économie, infrastructures, numérique, éducation ont porté leurs fruits. Toutefois, rien ne saurait excuser l'idée d'un mandat illimité, contraire à l'esprit républicain.

La démocratie béninoise repose sur le respect de l'alternance. Vouloir y porter atteinte, c'est flirter avec le chaos institutionnel, ouvrir la voie à l'anarchie et ruiner l'héritage réformateur du président en place. C'est aussi compromettre la confiance du peuple en l'État de droit.

Les appels à la prolongation du mandat présidentiel doivent donc être dénoncés avec fermeté. La meilleure reconnaissance que ces citoyens pourraient témoigner à Patrice Talon serait d'encourager la réussite de son mandat actuel et de garantir une transition pacifique en 2026.

L'histoire retiendra que Patrice Talon, malgré les sirènes flatteuses, aura résisté à la tentation du pouvoir à vie. Une posture d'homme d'État qui honore la République et qui, espérons-le, inspirera ses successeurs.

Godfroy MISSAHOGBE



MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour
 JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com
 Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
 N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com

TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Eméric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)
Godfroy MISSAHOGBE (Journaliste)
Youssef Michel AVOCEGAMOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

2026, année électorale sous tension au Bénin

JUSTICE OU CHAOS ?

Alors que le Bénin s'apprête à vivre une triple élection inédite en 2026, la justice réparatrice apparaît comme un outil capital pour désamorcer les tensions, prévenir les crises et consolider la paix sociale. Une démarche participative et inclusive s'impose pour éviter que la démocratie ne devienne un terrain de fractures.

Une justice qui panse les blessures

À l'approche des élections générales de 2026 présidentielle, législative et communale, le Bénin entre dans une phase cruciale de son histoire démocratique. Ce rendez-vous électoral unique expose le pays à des risques accrus de tensions sociales, politiques et communautaires. Face à ces enjeux, une solution s'impose : la justice réparatrice.

Contrairement à la logique punitive fondée sur la sanction, la justice réparatrice mise sur le dialogue, la reconnaissance des préjudices, la réparation des torts et la restauration des liens sociaux. Elle vise la réconciliation durable, non seulement entre les citoyens, mais aussi entre les populations et les institutions.

Des institutions au cœur du processus

Dans ce contexte sensible, plusieurs acteurs institutionnels doivent jouer un rôle central. En tête de file, le Médiateur de la République, garant du dialogue entre l'État et les citoyens, est appelé à prévenir les frustrations et à désamorcer les conflits naissants.

De son côté, la Commission béninoise des droits de l'homme (CBDH), récemment réorganisée, doit assumer une mission de vigilance et d'accompagnement, en documentant les violations et en soutenant les victimes.

Une triple élection, un triple défi

Jamais le Bénin n'a organisé simultanément les trois scrutins majeurs de sa vie politique. Cette nouveauté institutionnelle est à la fois porteuse d'espoir démocratique et génératrice d'inquiétudes : montée des discours haineux, méfiance vis-à-vis des

institutions, polarisation politique et tensions communautaires. Dans un tel climat, l'appel à la justice réparatrice n'est plus une option, mais une nécessité.

Société civile, autorités coutumières : des relais incontournables

Pour réussir ce pari, une synergie est indispensable. Les juges, les préfets, les chefs d'arrondissement doivent être formés aux mécanismes alternatifs de gestion des conflits. Les chefs religieux et traditionnels, forts de leur autorité morale, peuvent faciliter le dialogue communautaire et prévenir les escalades.

Les organisations de la société civile, quant à elles, doivent intensifier leurs actions de sensibilisation, vulgariser les outils de médiation communautaire et jouer leur rôle de pont entre les institutions et les citoyens.

Gouverner autrement, gouverner avec justice

La justice réparatrice n'est pas un luxe, mais une exigence de bonne gouvernance. Elle appelle un changement profond de posture de la part des autorités. Il s'agit notamment de :

Créer des cadres inclusifs de médiation électorale réunissant partis, institutions et acteurs locaux ;

Former les décideurs territoriaux aux pratiques de résolution non violente des conflits ;

Mettre en place des cellules d'alerte et de paix citoyenne pour agir avant que la crise n'éclate.

Construire la paix dès maintenant

Comme le soulignait Nelson Mandela : « Une justice différée est une justice refusée. » Le Bénin a une opportunité historique de montrer que démocratie peut rimer avec responsabilité, et que le dialogue reste l'arme la plus puissante contre la division.

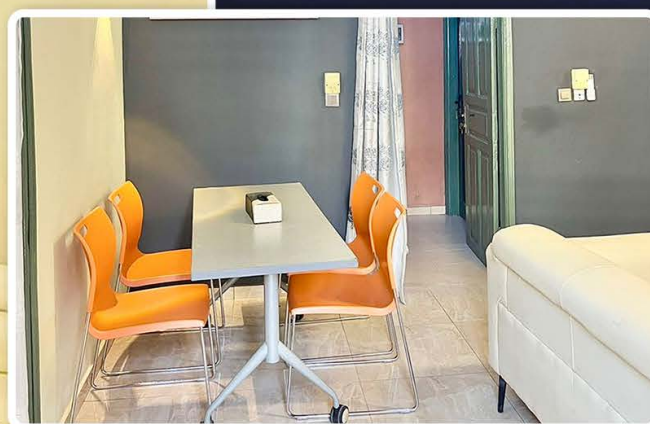
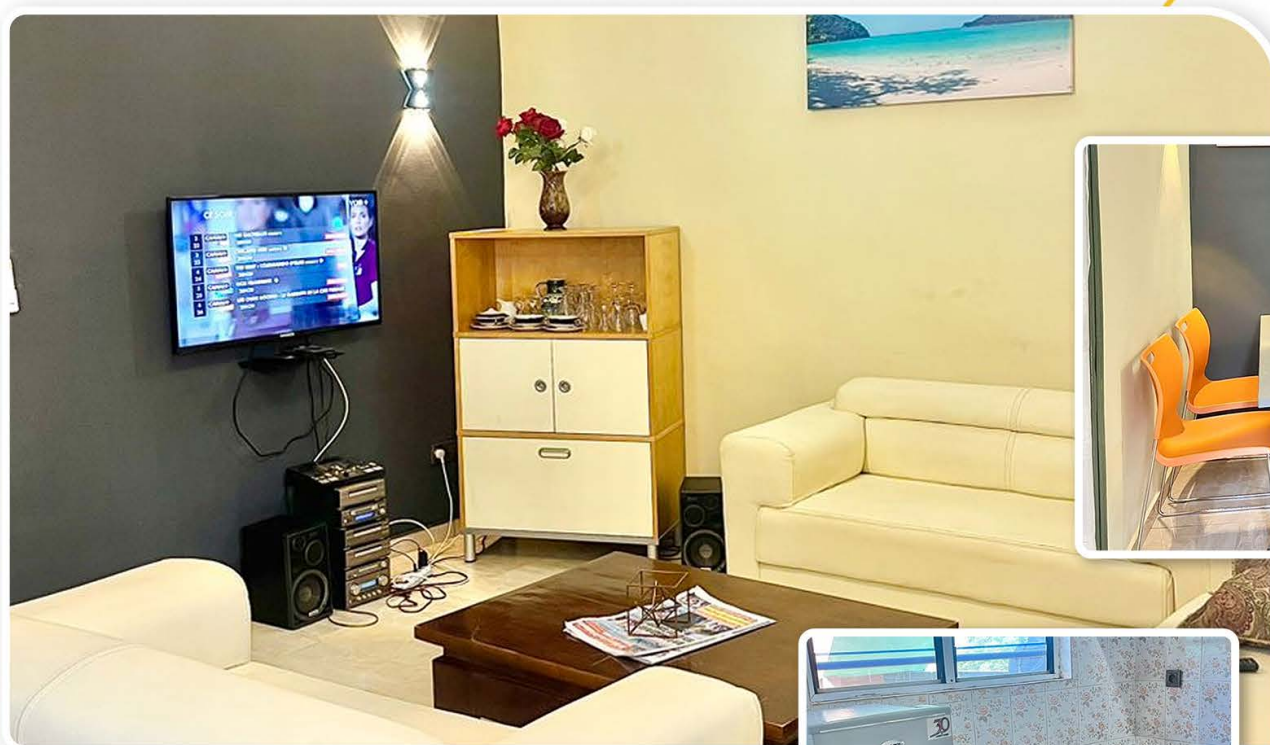
La paix sociale ne se décrète pas. Elle se construit. Par l'écoute, la réparation, la réconciliation. Et surtout, par l'action immédiate.

Michel SONON

Les résidences
FENOOU

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Disponibles immédiatement



CARACTÉRISTIQUES

- Luxe et confort ✓
- Décor authentique ✓
- Prix abordable ✓
- Emplacement stratégique ✓

Retrouvez la chaleur d'un foyer loin de chez vous, où chambres privées et cuisine conviviale offrent le parfait équilibre. Imaginez-vous refaire le monde autour d'un repas fait maison tout en préparant vos aventures du lendemain... L'expérience ultime pour familles et amis qui veulent vivre leur séjour à leur rythme !



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

Mode et économie populaire au Bénin

FRIPERIE EN FORCE !

Des marchés aux rues, des grandes villes aux villages, la friperie s'impose comme une solution vestimentaire incontournable au Bénin. Ce commerce de vêtements d'occasion mêle économie, culture, recyclage et style. Et à chaque période de vacances ou de fêtes, il reprend toute sa vigueur.

Au Bénin, les vêtements d'occasion, appelés communément friperie, venus de France ou encore Atchouta en langue fon, sont devenus des incontournables de la mode et de la consommation quotidienne. Riches comme pauvres s'y retrouvent, séduits par les prix abordables, la diversité des pièces et parfois même, l'originalité des articles proposés.

Les périodes de vacances scolaires et universitaires, ainsi que les fêtes de fin d'année, constituent des pics de vente. Mais la friperie, loin d'être un phénomène saisonnier, est présente toute l'année, dans toutes les contrées du pays. De Missebo à Cotonou, le plus grand marché de friperie, jusqu'aux villages reculés, elle s'est installée dans le quotidien des Béninois.

Importés principalement d'Europe et d'Amérique du Nord, les vêtements de seconde main arrivent par bateaux, puis sont redistribués via des circuits bien rodés : grossistes, marchés urbains, boutiques spécialisées, ou encore par les vendeuses ambulantes qui sillonnent les quartiers avec leurs ballots de vêtements sur la tête.

Ce commerce, en plus de répondre à un besoin vestimentaire, est un moteur économique important. Il génère des milliers d'emplois vendeurs sur les marchés, petits détaillants, transporteurs et fait vivre de nombreuses familles. Il participe également à l'économie circulaire, en prolongeant la durée de vie des habits et en réduisant le gaspillage textile.

Au-delà de l'économie, la friperie a aussi su s'imposer comme un espace de style et de créativité. Les amateurs de vintage y dénichent des pièces rares, et certaines boutiques vont jusqu'à proposer de la friperie de luxe : des vêtements de marque, soigneusement sélectionnés et vendus à des prix accessibles.

Dans certaines zones rurales, des pratiques originales voient le jour, comme l'échange de vêtements contre des denrées agricoles. Autant de signes que la friperie a su s'adapter aux réalités sociales et culturelles du Bénin, au point de devenir une composante vivante de la culture populaire.

Ce mot français né au XIII^e siècle pour désigner les vieilleseries vestimentaires a trouvé une nouvelle jeunesse au Bénin, où il est aujourd'hui synonyme d'ingéniosité, de résilience et de consommation responsable. La friperie n'est plus un simple plan de secours : c'est un mode de vie.

Youssef AVOCEGAMOU



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES



À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?

Que ce soit pour célébrer un mariage, un anniversaire, une communion, un baptême, organiser un colloque professionnel ou simplement profiter d'un moment en famille, notre espace vous accueille pour tous types de manifestations dans un environnement naturel préservé.



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota



+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99



+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07

Loisirs, fêtes et détente à Porto-Novo

L'ESPACE FIFAMÈ, VOTRE NOUVEL AIR DE FÊTE À ELONA HOUSE !

Pour toutes vos soirées en plein air, anniversaires, chill soirées et autres événements conviviaux, le promoteur de la salle ELONA HOUSE à Porto-Novo lance un nouveau concept : l'espace FIFAMÈ. Un cadre idéal, désormais ouvert à toute la population de Porto-Novo et des environs.

Porto-Novo se dote d'un nouvel espace de loisirs qui promet de marquer les esprits : l'espace FIFAMÈ, récemment mis à disposition par le promoteur de la salle ELONA HOUSE, bien connue pour accueillir des événements prestigieux dans la capitale.

Situé dans un environnement agréable et facilement accessible, FIFAMÈ offre un cadre spacieux, sécurisé et bien aménagé, parfait pour organiser des soirées en plein air, anniversaires, chill soirées, retrouvailles entre amis, petits concerts, afterworks et bien plus encore. Avec une atmosphère détendue et une ambiance chaleureuse, l'espace s'adapte aussi bien aux rassemblements festifs qu'aux moments de détente en famille ou entre collègues.

Que vous soyez un particulier, une association ou une entreprise, FIFAMÈ est l'endroit rêvé pour sublimer vos instants de convivialité à Porto-Novo.

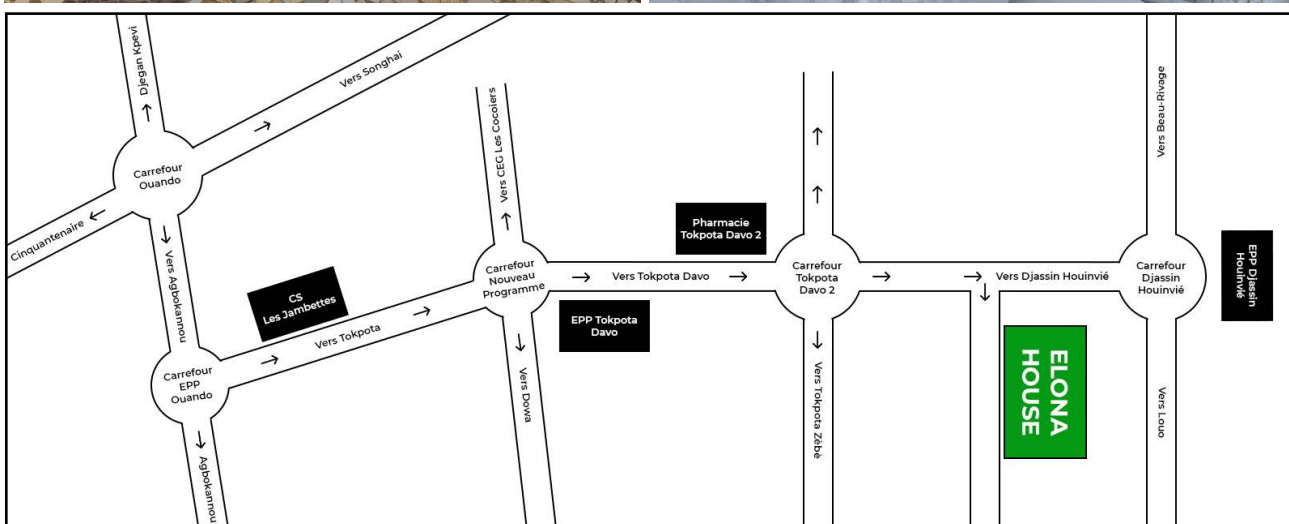
Réservez dès maintenant et offrez-vous l'expérience FIFAMÈ !

- Localisation : Salle ELONA HOUSE, Porto-Novo

- Contacts : 0144904640 / 0198904640

- Disponibilité : Tous les jours sur réservation

James Méryl ALLAGBE



Retrait du formulaire de parrainage à la CENA

ÇA DÉMARRE CE VENDREDI

La course vers la magistrature suprême entre dans une phase décisive. Dès ce vendredi 25 juillet, les maires et députés en fonction sont attendus à la Commission électorale nationale autonome (CENA) pour le retrait des formulaires de parrainage. Cette opération cruciale se déroulera jusqu'au 25 août 2026, conformément au calendrier électoral.

À un an de l'élection présidentielle de 2026, les choses se précisent sur l'échiquier politique béninois. La Commission électorale nationale autonome (CENA) ouvre officiellement, ce vendredi 25 juillet, la période de retrait des formulaires de parrainage destinés aux potentiels candidats à la présidentielle.

Conformément à la législation en vigueur, seuls les élus en poste à savoir les maires et les députés de la neuvième législature sont habilités à accorder leur parrainage à un prétendant à la magistrature suprême. Chaque candidat devra réunir un nombre suffisant de parrainages pour valider son dossier de candidature, condition sine qua non à son entrée dans la course.

L'opération, qui s'étendra sur un mois, prendra fin le 25 août 2026. Durant cette période, les élus devront se présenter au siège de la

CENA pour retirer en personne les formulaires qu'ils sont ensuite libres de remettre au candidat de leur choix. Ce dispositif vise à garantir la transparence du processus, tout en limitant les candidatures fantaisistes.

Dans les états-majors politiques, l'heure est donc à l'intensification des tractations et alliances. Ce début de procédure marque l'ouverture non officielle de la campagne présidentielle, dans un contexte où les équilibres politiques issus des élections législatives et municipales de 2023 pèseront lourdement dans la balance.

La CENA, de son côté, insiste sur le respect strict du calendrier et des règles, rappelant que toute tentative de marchandage ou de monnayage de parrainage sera sanctionnée par les instances compétentes. La présidentielle de 2026 s'annonce comme une nouvelle page de l'histoire démocratique du Bénin, et ce premier acte officiel en dessine déjà les contours.

Eméric Joël ALLAGBE



Travail infantile au Bénin : un fléau en pleine expansion

ENFANTS À LA PEINE

Pendant ces vacances scolaires, les marchés du Bénin sont envahis par une armée silencieuse : des enfants transformés en marchands ambulants, victimes des pires formes de travail. En dépit des lois et campagnes de sensibilisation, la réalité sur le terrain reste alarmante.

Ils ont à peine dix ans, parfois moins. Le dos courbé, la tête ploie sous le poids de bassines pleines d'oranges, de tomates, d'arachides ou d'autres produits à vendre. Ces enfants, visibles dans presque tous les marchés du Bénin de Tokpa à Cotonou, Ouando à Porto-Novo, Ahouangbo à Parakou ou encore à Natitingou sont devenus des figures familières des vacances scolaires. Une scène banalisée, mais pourtant illégale et profondément alarmante.

Sous le soleil brûlant ou les pluies battantes, souvent habillés de guenilles, ces enfants s'adonnent à une activité qu'ils n'ont jamais choisie. Poussés par des adultes parents ou tuteurs ou livrés à eux-mêmes, ils sont exposés à des formes graves de travail, interdites par les lois nationales et les conventions internationales.

La loi n°2015-08 portant code de l'enfant au Bénin est pourtant claire : tout travail susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant est prohibé. À cela s'ajoutent la Convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, ainsi que le décret n°2011-029 qui fixe la liste des travaux dangereux interdits aux moins de 18 ans.

Le gouvernement béninois a même lancé plusieurs campagnes, dont « Tolérance zéro au travail des enfants », afin d'endiguer ce phénomène. Mais les résultats tardent à se faire sentir. Les marchés regorgent toujours d'enfants sacrifiant leur enfance, leur éducation et parfois leur santé au nom d'une survie économique immédiate.

Hors des marchés, le constat est tout aussi amer. Dans les quartiers, de maison en maison, de nombreux enfants vendent fruits, légumes ou autres denrées, le plus souvent sans aucune protection ni accompagnement. Ces petits vendeurs ont souvent quitté les bancs de l'école, ou ne les ont jamais connus. Un gâchis d'avenir à l'échelle nationale.

Et pourtant, l'État béninois tente de soulager les familles à travers la gratuité de l'école et diverses aides sociales. Malheureusement, certains parents persistent à exploiter leurs enfants, ignorant sciemment les lois conçues pour protéger ces derniers.

Face à cette situation, la responsabilité est collective. Les directions départementales du ministère du Travail, des Affaires sociales, la Police républicaine, mais aussi les mairies, doivent renforcer les contrôles, sensibiliser, sanctionner si nécessaire. Car comme le dit l'adage : tant qu'il reste à faire, rien n'est encore fait.

Il en va de la protection des enfants, de leur avenir et de l'image du Bénin dans le concert des nations respectueuses des droits humains.

Youssef AVOCEGAMOU



Gastronomie ouest-africaine

ÈBA, ROI DISCRET

Pâte simple à base de gari, le "èba" ou "piron" est une star silencieuse de la cuisine ouest-africaine. Très prisé au Bénin, au Nigeria et au Togo, ce mets modeste, mais nourrissant, accompagne merveilleusement sauces et viandes. Zoom sur un plat au cœur de la tradition et du quotidien.

Au croisement des saveurs et des habitudes culinaires ouest-africaines, l'èba, aussi appelé piron au Bénin ou pinon au Togo, s'impose comme un incontournable de la table. Bien plus qu'une simple pâte, il est le fruit d'un savoir-faire transmis de génération en génération, et d'une matière première populaire : le gari, farine de manioc séchée et grillée.

Facile à préparer, l'èba se confectionne en versant de l'eau chaude sur le gari, puis en le malaxant pour obtenir une pâte épaisse, lisse et consistante. Servi chaud, il accompagne à merveille les sauces les plus variées : sauce gombo gluante, sauce légume garnie, sauce graine relevée ou encore sauce tomate au poisson ou à la viande.

Au Nigeria, le terme "èba" est plus usité, tandis que "piron" domine dans certaines régions du Bénin et du Togo, où il prend parfois une teinte rouge grâce au gari rouge, plus gras et parfumé. Cette variante, connue sous le nom de piron rouge, est particulièrement prisée pour son goût prononcé et sa texture souple.



Le gari, base de l'èba, est produit artisanalement par de nombreuses femmes rurales. Il constitue une véritable richesse pour les ménages modestes et les étudiants, car peu coûteux, nourrissant et polyvalent. On le consomme aussi délayé dans l'eau, avec du sucre, de l'huile, des arachides ou encore du lait en poudre.

Plat de tous les jours, fidèle compagnon des repas familiaux comme des cantines scolaires, l'èba reflète la simplicité et la résilience des cuisines populaires ouest-africaines. À la fois humble et essentiel, il continue de rassembler les générations autour de la marmite.

Youssef AVOCEGAMOU

Intégration régionale et développement local

KÉTOU SE CONNECTE AU NIGERIA

Le Bénin vient de franchir une nouvelle étape vers l'intégration économique avec son voisin de l'Est. En Conseil des ministres du 23 juillet 2025, le gouvernement a déclaré d'utilité publique près de 1 000 hectares à Illara, dans la commune de Kétou, pour y implanter une Zone économique orientée vers le marché nigérian.

C'est un geste fort en faveur de la coopération régionale et du développement local. À la suite du Conseil des ministres tenu le mercredi 23 juillet 2025, l'État béninois a officiellement déclaré d'utilité publique un périmètre de 983 hectares à Illara, localité frontalière de la commune de Kétou, dans le département du Plateau. L'objectif : y ériger une Zone économique spéciale (ZES) destinée à intensifier les échanges économiques avec le géant voisin, le Nigeria.

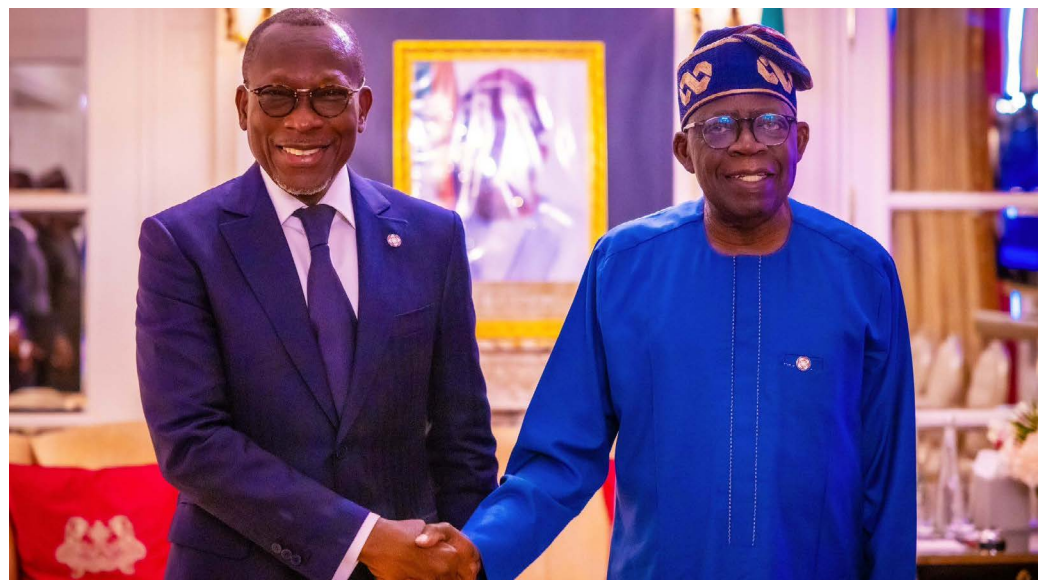
Ce projet s'inscrit dans une dynamique bilatérale ambitieuse. La Zone économique aura pour vocation première la production et la transformation de céréales particulièrement recherchées sur le marché nigérian. En plus d'optimiser les flux commerciaux entre les deux pays, cette plateforme agro-industrielle permettra de structurer des chaînes de valeur performantes, tout en renforçant les capacités locales de transformation.

L'initiative illustre une orientation stratégique claire du gouvernement : faire des communes frontalières des leviers de croissance économique. Le projet à Kétou vient ainsi compléter une série d'actions ciblées dans les zones périphériques, afin de mieux exploiter la proximité géographique avec le Nigeria, première puissance économique du continent.

Ce tournant découle également d'une vision affichée du chef de l'État. Lors du sommet de la CEDEAO tenu le 22 juin dernier au Nigeria, le président Patrice Talon avait plaidé pour une intégration régionale plus audacieuse. Sans notes, il avait interpellé ses pairs, notamment le président Bola Ahmed Tinubu, et invité les ministres béninois présents à entamer des discussions concrètes avec leurs homologues nigériens pour passer de la parole aux actes.

Le projet de Zone économique à Illara s'impose donc comme l'un des premiers jalons visibles de cette ambition. Il symbolise une coopération plus pratique et plus proche du terrain, et annonce une ère où les frontières ne seront plus des lignes de séparation, mais des points d'ancrage du développement partagé.

Youssef AVOCEGAMOU



Droits successoraux au Bénin après un décès

ENFANTS OUBLIÉS ?

Au Bénin, les enfants nés hors mariage ont, en théorie, les mêmes droits que les autres lorsqu'un père décède. Mais entre textes de loi et réalités familiales, le chemin vers la justice reste semé d'embûches. Focus sur une situation souvent douloureuse, mais encadrée par le Code des personnes et de la famille.

Quand un père décède au Bénin, une question sensible ressurgit souvent : qu'advient-il des enfants qu'il a eus hors mariage ? Sont-ils considérés comme des héritiers à part entière ? La loi répond clairement, mais la société, elle, peine encore à suivre.

Adopté en 2004, le Code des personnes et de la famille, notamment son article 758, établit que tous les enfants reconnus, qu'ils soient nés dans le mariage ou non, ont les mêmes droits successoraux. Autrement dit, si un père a reconnu ses enfants nés hors mariage de son vivant, ceux-ci font juridiquement partie de la première catégorie d'héritiers, tout comme leurs frères et sœurs nés dans l'union légale.

Pas de distinction dans les droits, mais des différences dans la reconnaissance. L'enfant né hors mariage doit être formellement reconnu par le père ou la mère pour être affilié. Le nom porté dépend aussi de cette reconnaissance : le nom du père s'il est reconnu par lui, celui de la mère sinon. En l'absence de reconnaissance, l'enfant peut tenter de prouver sa filiation par la possession d'état c'est-à-dire s'il a toujours été traité comme un enfant du défunt, même sans lien officiel.

En principe, le droit béninois protège tous les enfants sans discrimination liée à leur statut de naissance. Une posture moderne qui entend réparer les injustices du passé. Cependant, dans la réalité, certains obstacles demeurent.

Des veuves réticentes, souvent traumatisées par la révélation d'enfants hors mariage au moment du décès de leur époux, s'opposent à la reconnaissance de ces enfants, surtout quand des biens sont en jeu. Un comportement humainement compréhensible, mais légalement inacceptable. Car la loi a tranché : un enfant reconnu ne peut être exclu de l'héritage.

Au fond, il ne s'agit pas de cautionner les fautes d'adultes mais de protéger les innocents. Les enfants, quel que soit le contexte de leur naissance, sont des citoyens à part entière, des forces vives de la nation. Les marginaliser, c'est porter atteinte à l'équité et à la justice.

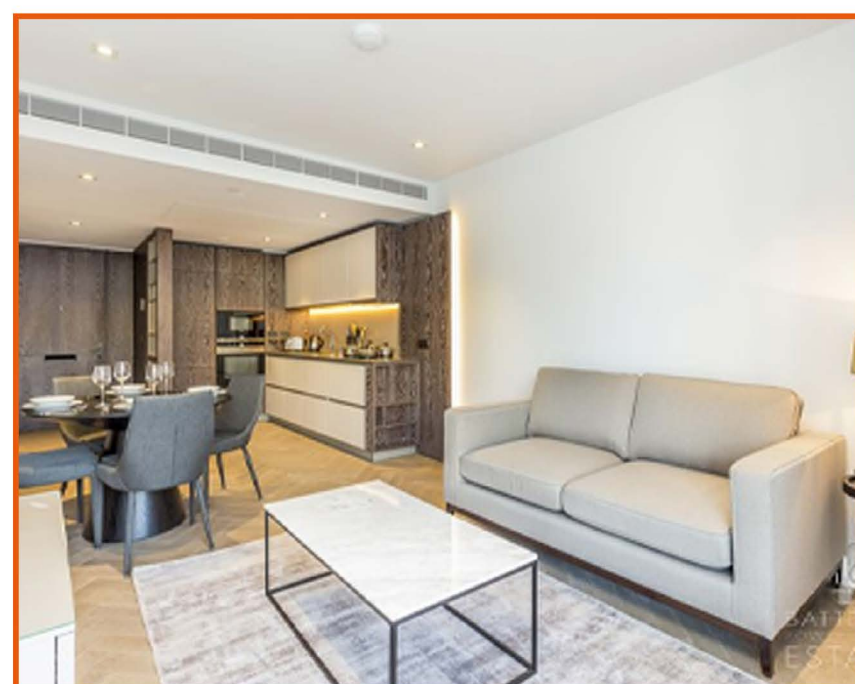
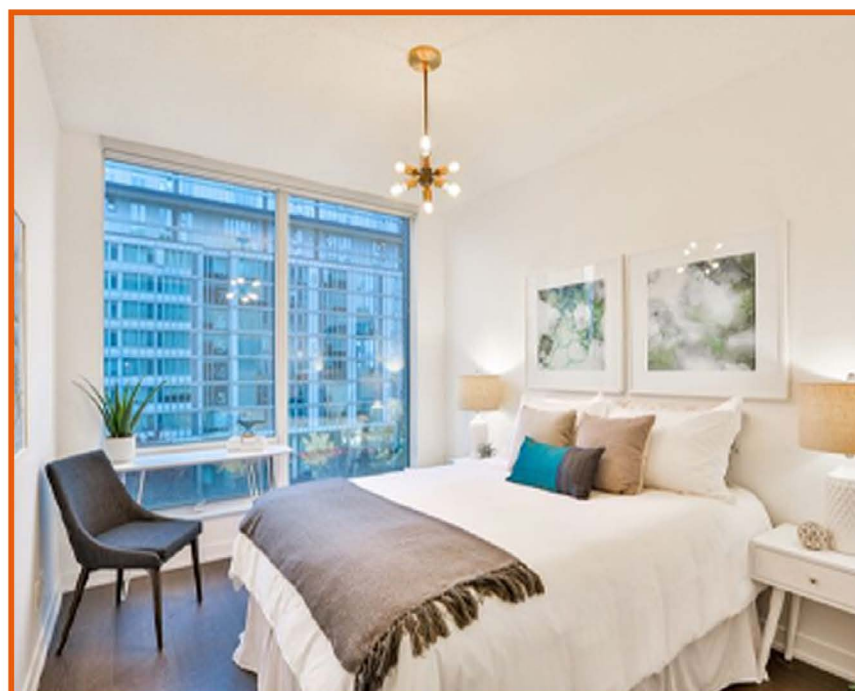
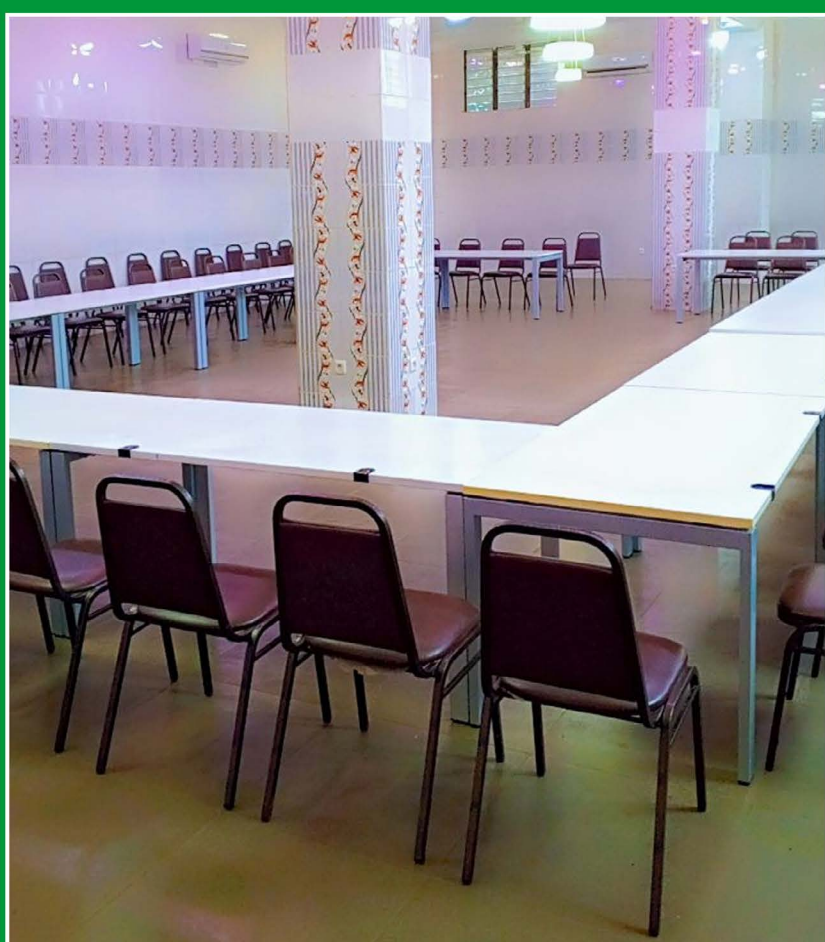
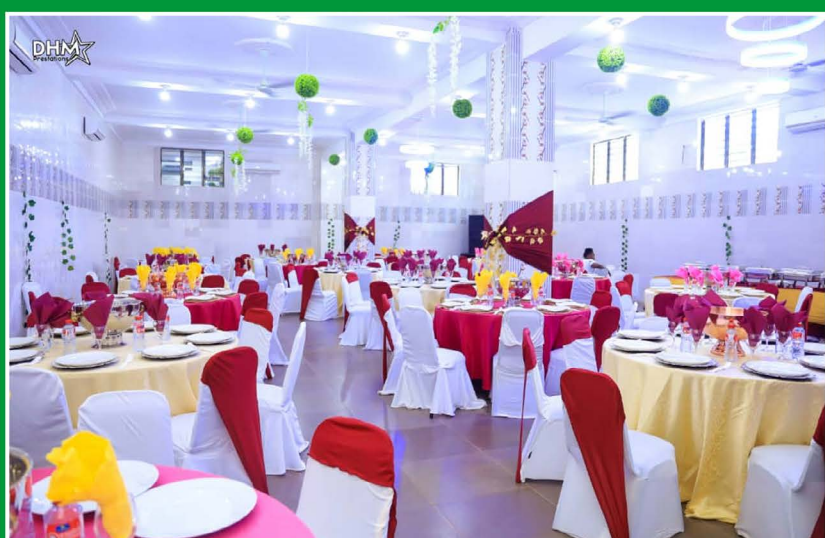
L'État béninois a fait le choix de l'inclusion. Il appartient désormais aux familles, aux notaires, aux tribunaux et à la société tout entière d'appliquer la loi, pour que le deuil ne se transforme pas en combat d'injustice.

Youssef AVOCEGAMOU



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Les résidences
FENOUE



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707